



MESURES D'ATTÉNUATION ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Série 3 Utilisation de machinerie sur le chantier

Composantes affectées et effets appréhendés :

Environnement sonore : Dégradation de l'environnement sonore autour du site du projet en période de construction dû aux activités bruyantes du chantier

Qualité de l'air : L'utilisation d'équipements et machinerie implique des émissions atmosphériques liées à la combustion de carburant des engins et des soulèvements de poussières susceptibles d'affecter la qualité de l'air

Qualité des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines :
La présence et l'utilisation de machinerie peuvent occasionner des fuites d'huiles ou de graisse, susceptibles d'entraîner la contamination des sols.

Qualité de vie des résidents :
Affectée par les modifications à la qualité de l'air et à l'environnement sonore ainsi que les risques d'effets à la santé et la sécurité; le soulèvement de poussière, les émissions atmosphériques et le bruit occasionnés par les travaux et la circulation de machinerie peuvent affecter la qualité de vie des résidents à proximité

IDENTIFICATION DU PROJET	
Titre du projet	Nouvel espace d'entreposage
Localisation du projet	Agence spatiale canadienne, St-Hubert
Description sommaire	Installation d'une nouvelle dalle de béton

MESURES D'ATTÉNUATION À METTRE EN ŒUVRE	SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE			COMMENTAIRES (si non réalisée ou N/A, veuillez justifier)
	A fournir		Réalisés	
	Photos	Document	OUI NON N/A	
MESURES POUR MINIMISER LES EFFETS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET L'ENVIRONNEMENT SONORE, AINSI QUE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS À PROXIMITÉ				
Respecter un horaire de travail normal (7h00 à 19h00, du lundi au vendredi, en évitant les jours fériés), ou selon la réglementation en vigueur; lorsque requis, obtenir les autorisations municipales nécessaires				
Utiliser des équipements propres, en bon état de fonctionnement, munis de silencieux et conformes à				

la réglementation en ce qui a trait aux émissions				
Éviter de laisser tourner les moteurs inutilement				
Éviter les déplacements inutiles et les attentes prolongées				
Optimiser les déplacements pour minimiser le nombre d'allers retours				
Minimiser la durée des opérations requérant de la machinerie				
Les véhicules de transport doivent respecter le Code de sécurité routière ainsi que les limites de vitesse				
Au besoin, nettoyer les aires de circulation pour minimiser le soulèvement de poussière				
Recouvrir de bâches les chargements susceptibles de laisser échapper des particules à l'air. Arrimer solidement les bâches				
MESURES POUR PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA QUALITÉ DES SOLS, DES EAUX SOUTERRAINES ET DES EAUX DE SURFACE				
Prendre les mesures pour réduire les risques de fuites et de déversements accidentels sur les sites concernés :				
- Délimiter les aires de circulation pour la machinerie et interdire toute circulation au-delà de ces aires				
- Utiliser des équipements propres et en bon état de fonctionnement pour minimiser les fuites ainsi que les risques potentiels de bris et les déversements				
- Ne pas faire l'entretien ni le ravitaillement des engins sur place				
- Si la machinerie est remise pour la nuit ou pour de courtes périodes, la placer sur des surfaces non poreuses à plus de 30 m du milieu naturel, d'où il sera possible de récupérer un déversement accidentel				
- S'ils sont nécessaires sur place, manipuler les produits pétroliers avec soin, les entreposer avec précaution, à une distance d'au moins 30 m de du milieu naturel, et les éliminer de façon conforme, afin prévenir les déversements accidentels				
- Pendant la durée des travaux avec machinerie, prévoir la présence sur place d'équipements d'intervention pour faire face à un déversement accidentel (absorbants, contenants étanches, etc.); les employés sur le chantier doivent avoir la formation nécessaire pour intervenir en cas de déversement				
- Récupérer rapidement toute quantité déversée, même minime et la gérer conformément à la réglementation en vigueur		X		
- Informer les travailleurs des précautions à prendre				
- Gérer les huiles usées de façon conforme à la réglementation en vigueur				
--S'assurer que l'entrepreneur s'est doté d'un plan d'urgence pour faire face à tout incident ou déversement accidentel qui pourrait survenir sur le chantier		X		
- Identifier les ressources et numéros d'urgence des organismes à prévenir en cas de déversement accidentel d'envergure		X		

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE PRODUITS PÉTROLIERS				
- Appliquer les mesures d'urgence, contenir le déversement et remédier à la situation l'ayant occasionné (bris, fausse manœuvre, etc.)				
- Caractériser les sols, les matériaux de remblais, ou les eaux contaminées par un déversement accidentel et en disposer en respectant la réglementation		X		
- Déposer les sols contaminés directement dans un camion ou sinon les entreposer en pile sur une membrane étanche et les recouvrir de manière à empêcher le lessivage naturel; les caractériser avant leur disposition hors site dans un endroit autorisé	X	X		
- La disposition hors site des sols contaminés doit se faire dans un endroit autorisé à les recevoir		X		

Compléter cette fiche de surveillance environnementale et la remettre au responsable de l'ASC à la fin des travaux